

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD415

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« personnel »

insérer les mots :

« siégeant au sein de cette formation spécialisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle